CONSORTIUM NIM BURAM

Document de capitalisation des acquis du Projet « Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des Forages équipés de Pompe à Motricité humaine (FPM) dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè »

Janvier 2020

Sommaire

Acronymes 3

AVANT PROPOS 4
Introduction 6
1. LE PROJET EN BREF 6
1.1. Contexte de mise en œuvre du projet 6
1.2. Objectifs du projet 7
1.3. Résultats attendus 7
1.4. Principales activités menées 8
1.5. Groupes cibles 8
1.6. Principaux partenaires 8
2. PROCESSUS DE PILOTAGE DU PROJET PAR LE CONSORTIUM NIM BURAM : TROIS ONG AUTONOMES S'ENGAGENT POUR UN CADRE COLLABORATIF AU SERVICE D'UN OBJECTIF COMMUN 9
2.1. Genèse du consortium NIM BURAM 9
2.2. Description de l'expérience de pilotage 9
2.3. Acquis / effets de l'expérience de pilotage du projet en consortium 10
2.4. Bonnes pratiques développées 11
2.5. Leçons apprises 11
3. EFFETS INDUITS PAR LE PROJET DANS SA ZONE D'INTERVENTION 12
3.1. Principales réalisations du projet 12
3.2. Résultats obtenus et changements induits par le projet 14
3.3. Contraintes observées dans la mise en œuvre du projet 18
3.4. Mesures de durabilité appliquées 19
Conclusion 20

Acronymes

ACEP	Association des Consommateurs d'Eau Potable
AE	Acteurs Etatiques
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable ? Hygiène et Assainissement
ANAP	Association Nationale d'Amitié avec les Peuples
ANE	Acteurs Non Etatiques
AR	Artisans Réparateurs
CP	Chargé de Programme
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau
RAS :	Réseau Alliance Santé
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SOLIDEV :	Solidarité et Développement
TDR :	Termes de Référence

AVANT PROPOS

Mesdames et Messieurs

Le programme d'actions du gouvernement (PAG) pour la période 2016-2021 est décliné en en projets reposant sur des « piliers » dont le pilier n°3 vise à « améliorer les conditions de vie des populations », traduit dans l'Axe n°6 pour le renforcement des services sociaux de base et la protection sociale.

Dans ce cadre, l'amélioration de l'accès à l'eau potable est un volet à part entière, dont la justification est rappelée par cet extrait du PAG : « Les efforts déployés à partir des années 90 ont permis l'augmentation du taux de desserte et l'amélioration significative de la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi-urbain sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, ce taux cache des disparités d'un département à l'autre et à l'intérieur des communes. Face à cette situation, et en vertu du droit à l'eau potable de tous les citoyens où qu'ils se trouvent, le Gouvernement ambitionne d'assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021. La réalisation de cette ambition renforcera les actions du Bénin dans la réalisation de l'ODD n°6 consacré à l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et à la gestion durable des ressources en eau ».

C'est pour répondre à cette préoccupation du gouvernement du Bénin que, dans le cadre de la coopération bilatérale avec les Pays Bas, le programme OmiDelta a été formulé. Ce programme qui est un appui de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) au secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA) et de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) comprend trois instruments pour sa mise en œuvre à savoir :

- un guichet d'appui gouvernemental pour le financement des Communes et d'autres structures de l'Etat à travers la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ;
- un Fonds destiné à financer les acteurs non étatiques (ONGs et secteur privé) dans la mise en œuvre de projets AEPHA et GIRE et dont la gestion est confiée à la SNV-Bénin ;
- une structure d'assistance technique pour apporter un appui aux groupes cibles (publics et privés) qui reçoivent un financement principalement du guichet CAA.

A l'issue du processus d'appel à proposition de projets lancé en décembre 2017 par la SNV, gestionnaire du Fonds OmiDelta ANE, le consortium « Nim Buram » avec comme chef de file ANAP-ONG a obtenu une subvention pour la mise en œuvre du Projet « Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè ».

En effet, les trois membres du Consortium NIM BURAM (« eau potable » en langue Baatonu) à savoir l'Association Nationale d'Amitié avec les Peuples (ANAP ONG), Solidarité et Développement (SOLIDEV ONG) et le Réseau Alliance Santé (RAS) qui travaillaient respectivement dans les communes de Gogounou (département de l'Alibori), Kalalé (département du Borgou) et Ouessè (département des Collines) sont bien imprégnées des

problèmes de développement auxquels sont confrontées leurs populations dont celui de l'approvisionnement en eau potable.

Le Consortium NIM BURAM a exécuté le projet pendant 21 mois et les résultats obtenus sont à la hauteur des attentes. Les difficultés rencontrées ont été solutionnées grâce à l'engagement et aux efforts conjugués de tous les acteurs impliqués, chacun à son niveau. C'est donc avec satisfaction que nous présentons ce document de capitalisation qui reviendra plus amplement sur les résultats.

C'est le moment de saluer les actions combien élogieuses de l'ensemble du staff des ONG membres du consortium qui à certains moments ont su transformer les obstacles en potentialités pour l'achèvement heureux du projet.

Nos remerciements vont à l'endroit de nos partenaires des communes, nous voulons citer en premier les élus / agents, les ACEP, les Artisans Réparateurs (AR), par leur engagement effectif aux côtés du consortium.

Nos remerciements particuliers sont adressés à notre partenaire privilégié dans ce combat, nous voulons nommer la SNV-Bénin pour sa constante sollicitude.

Pour terminer, nous voudrions nous rappeler qu'il ne sert à rien de faire des actions d'éclats sans se préoccuper de la jouissance des bénéfices dans la durée. Aussi, le bailleur a-t-il inscrit en lettres d'or la « **Durabilité** » dans tous les documents du projet et c'est ce à quoi nous nous sommes attelés tout au long de la mise en œuvre du projet. Cela s'est matérialisé par la signature avec les communes d'un protocole de partenariat tout au début et le pacte de durabilité à la fin.

Raoufou SOULEMANE
Directeur Exécutif / ANAP ONG
Chef de file Consortium NIM BURAM

Introduction

Dans le cadre de la subvention de la SNV OmiDelta pour son projet **« amélioration de l'accès et de l'utilisation des services AEPHA durables par les populations pauvres et vulnérables dans divers départements du Bénin - OmiDelta Fonds ANE »** suite à la signature du contrat de ***subvention N°BJVK/202/CS/2018/FY'18/CO du 07 Juin 2018,*** Le **Consortium NIM BURAM** a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre de son projet pour la mise en œuvre du Projet **« Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè ».**

Le projet a proposé une innovation originale consistant à mettre en place un système d'alerte en cas de pannes basé sur une application mobile. Cette application vise à réduire le délai entre la survenance de la panne et l'information de la Mairie. Pour diverses difficultés relatives au retard dans la mise en œuvre de certaines grandes activités telles que la réparation des ouvrages et panne et la mise en place de l'application mobile, le consortium a demandé et obtenu une prorogation de trois (3) mois de la durée du projet sur les dix-huit (18) initialement prévus.

Au terme de la mise en œuvre, le Consortium NIM BURAM souhaite partager à travers le présent document de capitalisation, ses expériences depuis le montage institutionnel/organisationnel du consortium jusqu'à la fin du projet financé par OmiDelta Fonds ANE, objet pour lequel NIM BURAM a été créé.

Le présent document de capitalisation s'articule autour de trois (03) grands axes que sont :

1) Le projet en bref ;
2) Le processus de pilotage du projet par le consortium NIM BURAM ;
3) Les effets induits du projet dans sa zone d'intervention.

1. LE PROJET EN BREF

1.1. Contexte de mise en œuvre du projet

En matière de fourniture d'eau potable pour les populations, les communes de Gogounou (département de l'Alibori), Kalalé (département du Borgou) et Ouessè (département des Collines) ont un parc d'ouvrages simples très important composé de 757 FPM dont 285 à Gogounou, 232 à Kalalé et 240 à Ouessè. Lors du diagnostic initial qui a prévalu à la formulation de ce projet, sur l'ensemble de ces points d'eau, 176 sont et demeurent en panne (soit 23,24%) sans aucune perspective de réparation. Aussi, a-t-il été constaté qu'il n'existe aucun système formel permettant le suivi en temps réel de la situation des pannes survenues dans les différentes localités. En cas de panne, les délégataires n'informent pas le service compétent de la commune à temps. C'est pourquoi, dans certains villages de ces communes, les populations font recours aux puits et eaux de surface (retenues d'eau, marigots, cours

d'eau, rivières, marres et parfois flaques d'eau) comme source d'approvisionnement en eau de boisson. Le présent projet s'est donc proposé de lever les contraintes liées au délai d'alerte en cas de panne en mettant en place un système d'alerte d'une part et mettre en bon état de fonctionnement les 176 ouvrages déclarés en panne à l'exception des ouvrages abandonnés pour cause de qualité de l'eau ou de conflits entre populations d'autre part.

Photos : A gauche, le collecteur d'eau usée de la Pompe de Guiri Gando à Kalalé, à droite une femme essaie la corde mise en place par les usagers pour puiser l'eau.

1.2. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable des populations des Communes de Kalalé, Gogounou et Ouessè. De façon spécifique, il s'agit d'améliorer la fonctionnalité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

1.3. Résultats attendus

Quatre grands résultats sont attendus du projet :

- des ouvrages d'AEP non fonctionnels sont réhabilités ;
- le dispositif d'entretien et de maintenance des ouvrages d'AEP est performant ;
- la gestion des ouvrages d'AEP est améliorée ;
- un système durable de suivi et d'alerte en cas de panne est mis en place et fonctionnel

1.4. Principales activités menées

Pour atteindre ces résultats, les activités suivantes ont été menées :

- Réaliser un état des lieux des points d'eau (FMP), diagnostiquer les pannes au niveau des ouvrages non fonctionnels et procéder à la réparation des ouvrages en panne ;
- Renforcer les capacités des Artisans Réparateurs (AR), des Associations de consommateurs d'eau potable (ACEP) et des délégataires ;
- Appuyer les communes dans la contractualisation et le suivi des contrats avec les AR, les fournisseurs de pièces de rechange et les laboratoires d'analyse biochimique ;
- Appuyer les communes dans la contractualisation avec les délégataires et les laboratoires d'analyse biochimique ;
- Organiser des séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement autour des ouvrages d'approvisionnement en eau potable (AEP) ;
- Appuyer la tenue régulière des réunions du cadre de concertation au niveau de chaque commune ;
- Appuyer l'élaboration des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'eau (PGSSE) par les délégataires ;
- Mettre en place une application mobile pour les alertes en cas de pannes et former les animateurs, le Chargé de programme et les chefs service eau des 03 communes sur l'utilisation de l'application mobile.

1.5. Groupes cibles

Groupes cibles finaux du projet : la population impactée dans les trois communes est estimée à 50 750 personnes dont 25 883 femmes.

Autres personnes cibles : les artisans réparateurs (AR), les délégataires, les membres ACEP, les membres de cadre de concertations de l'eau, les acteurs communaux et les services déconcentrés de l'eau.

1.6. Principaux partenaires

- SNV, partenaire technique et financier ;
- Les mairies des trois (03) communes d'intervention du projet.

2. PROCESSUS DE PILOTAGE DU PROJET PAR LE CONSORTIUM NIM BURAM : TROIS ONG AUTONOMES S'ENGAGENT POUR UN CADRE COLLABORATIF AU SERVICE D'UN OBJECTIF COMMUN

2.1. Genèse du consortium NIM BURAM

Informées de l'opportunité offerte pour le financement des actions d'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services AEPHA durables par les populations pauvres et vulnérables dans divers départements du Bénin à travers le lancement par la SNV d'un appel à projets de OmiDelta Fonds Acteurs Non Etatiques, les ONG ANAP, Réseau Alliance Santé et SOLIDEV se sont concertées. L'adage selon lequel : **« seul on va vite, ensemble on va plus loin »**, a inspiré les trois ONG à se mettre en consortium pour augmenter leur chance de gagner le financement. Leur partenariat a été matérialisé par l'élaboration et la signature d'une charte. Un comité constitué des personnes ressources des trois ONG est mis en place pour la rédaction de la note conceptuelle et de la proposition complète du projet. Ce comité a bénéficié de l'appui technique des cadres de la SNV pour la finalisation des documents de la proposition complète du projet.

2.2. Description de l'expérience de pilotage

Conformément à la charte, le dispositif de pilotage du projet prévoit ANAP ONG comme chef de file du consortium qui en est le répondant auprès du partenaire technique et financier : la SNV / OmiDelta ANE et tous les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Les trois communes de la zone d'intervention sont réparties entre ces ONG en tenant compte de leurs présence et actions antérieures dans la zone : ANAP à Gogounou, SOLIDEV à Kalalé et le Réseau Alliance Santé à Ouessè. Un comité de direction du projet composé d'un représentant de chaque ONG membre du Consortium en l'occurrence le Directeur(trice) Exécutif(tive) ou le Coordonnateur et du Chargé de programme se réunit chaque trimestre sous la coordination du chef de file. Le secrétariat du comité de direction est assuré par le chargé de programme (CP) qui participe aussi à cette réunion. Au cours des rencontres, le comité de direction fait le point de la mise en œuvre des activités, le suivi et l'exécution budgétaire puis la planification des activités du trimestre suivant.

Des comités ad'hoc sont mis en place par le chef de file pour traiter de certains dossiers spécifiques. Ces comités font intervenir d'autres acteurs des communes par exemple pour traiter des sujets spécifiques comme la passation de marchés pour l'acquisition des pièces de rechange nécessaires à la réparation des ouvrages.

Tout le personnel de l'équipe terrain est géré par le chef de file. Les fonds sont mis à disposition des ONG par chèque par le chef de file sur la base de la planification commune, des modalités de gestion et de justification conformes au Manuel de procédures d'octroi et de gestion de subventions à l'intention des Acteurs Non Etatiques mis à disposition par le partenaire technique et financier.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre du pilotage du projet sont :

- une sous-estimation des coûts de certaines activités ;
- le choix des communes d'intervention dans trois différents départements n'ont pas permis un bon suivi de proximité des activités par le chargé de programme. Le suivi des activités par le Directeur(trice) Exécutif (tive) ou le Coordonnateur de chaque ONG a permis de combler ce vide ;
- la comptabilité du chef de file est basée à Cotonou alors que le projet est mis en œuvre dans le nord du pays. Ceci ne facilite pas le contrôle rapide des pièces justificatives provenant du terrain. Les pièces sont envoyées à Cotonou et c'est deux ou trois semaines après que les pièces non conformes sont retournées au chargé de programme pour être reprises.

La concertation régulière et le management collectif des équipes ont permis de transcender les difficultés et d'en tirer des leçons.

2.3. Acquis / effets de l'expérience de pilotage du projet en consortium

La mise en œuvre du Projet **« amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè »**, a permis aux ONG membres de « Nim Buram » de mieux se connaître, de se faire confiance et d'apprendre à mieux travailler ensemble. Au-delà des expériences individuelles des personnes impliquées, certaines ONG membres du Consortium n'avaient pas d'expérience tangible en matière d'approvisionnement en eau potable hygiène et assainissement en milieu rural. Ce projet a été un terrain d'apprentissage et de co-création.

Le suivi périodique des activités par l'équipe de la SNV a permis de mieux recadrer certaines activités et surtout de bien asseoir les bases de la collaboration avec les acteurs communaux.

Les expériences acquises constituent une base pour la formulation de nouveaux projets et de collaboration avec d'autres partenaires.

Chaque organisation membre du consortium a renforcé sa visibilité et sa capacité d'intervention dans sa commune d'intervention.

2.4. Bonnes pratiques développées

Les bonnes pratiques développées lors de la mise en œuvre du projet sont, entre autres :

- **Synergie d'actions avec les communes**

Toutes les activités du projet ont été mises en œuvre avec une participation effective des acteurs communaux. Cette synergie d'actions a permis au Consortium NIM BURAM de profiter des expériences des communes dans le domaine de la passation de marchés. Elle a également permis de débloquer la situation relative à la commande des pièces dans la commune de Kalalé. En effet, depuis 2017, la mairie de Kalalé avait passé, un marché d'achat de pièces de rechange pour la réparation des ouvrages en panne. Ce sont ces pièces qui devaient servir de contrepartie de la Mairie. L'entreprise adjudicataire n'a pas honoré ses engagements et ne répondait pas aux différentes relances et autres courriers à lui envoyés. L'intervention du consortium auprès du Préfet du Département du Borgou a permis à la Mairie d'être autorisée à annuler l'ancien marché qui avait été passé et d'enclencher le dispositif de passation d'un nouveau marché en procédure d'urgence.

- **Responsabilisation de chaque structure membre pour la mise en œuvre des activités du projet dans une commune**

Les organisations membres du consortium ont valorisé leurs connaissances antérieures de la zone d'intervention pour nouer des partenariats avec les acteurs impliqués et surmonter efficacement la plupart des difficultés rencontrées.

Les bonnes pratiques acquises lors de la mise en œuvre du projet sont, entre autres :

- **Signature de la convention du partenariat entre la Mairie et NIM BURAM**

Ce protocole a permis d'obtenir une adhésion totale de la Mairie dans la mise en œuvre du projet. Pour l'exécution des activités, elle met à la disposition du consortium la personne ressource compétente. Le protocole a également permis d'obtenir effectivement la contrepartie de la Commune pour la réparation des ouvrages en panne.

- **Acceptation de la vente de l'eau au volume**

Les enseignements reçus au cours de cette activité ont permis aux populations qui étaient hostiles à la vente de l'eau au volume de se rendre compte que c'est la meilleure solution pour faire face très rapidement aux dépenses liées à la réparation des ouvrages en panne, par exemple les localités de Djilidjalaré et Ouénagourou dans la commune de Kalalé.

2.5. Leçons apprises

- **Dans d'exécution du projet en consortium**

Les conditions favorables à l'atteinte des objectifs de pilotage du projet ont été entre autres un cadre de travail convivial, le respect de l'autonomie de chacune des ONG, la reconnaissance des compétences internes et des complémentarités, la permanence au poste des représentants des ONG membres au comité de pilotage. Toutes ces conditions

ont contribué au renforcement de la motivation et au respect des engagements pris dans le cadre de la charte pour l'atteinte des résultats fixés.

En outre, l'action mise en œuvre a permis au consortium d'être conforté dans le choix de la collaboration voire coopération avec les communes pour le pilotage et la mise en œuvre du projet. Cette intervention multi-acteurs a permis de relever des défis importants en peu de temps.

- **Dans la mise en œuvre du projet**

- Si l'action doit être répliquée, il faut éviter que la comptabilité soit éloignée de la zone d'intervention du projet. Ceci permettra de vite corriger les pièces justificatives mal produites et ne pas attendre l'approche des audits pour procéder aux contrôles des pièces.
- La synergie d'actions entre les Mairies et le Consortium NIM BURAM permet de vite trouver les solutions aux obstacles qui pourraient entraver la mise en œuvre du projet. Cette synergie d'action est un gage de la durabilité des acquis du projet.

3. EFFETS INDUITS PAR LE PROJET DANS SA ZONE D'INTERVENTION

3.1. Principales réalisations du projet

Les principales réalisations du projet sont :

- 203 ouvrages en panne sont réparés et fonctionnels pendant la durée du projet ;

FPM hors service depuis 2016, rehabilité à Koda N'Kparou (Gogounou)

FPM réhabilité à N'Gbèhouédo (Ouessè)

- plus de 50 750 personnes dont 25 883 femmes sont desservies en eau potable de façon permanente ;
- le taux de pompes en panne est réduit de 43,37% dans les trois communes;

- 276 membres ACEP sont formés dont 84 femmes ;

Formation ACEP Ouessè

Formation ACEP Kalalé

- 487 délégataires sont formés dont 57 femmes ;
- 14 artisans réparateurs sont formés dans les trois communes de la zone d'intervention du projet ;

Formation des AR : vue partielle des participants

- 190 localités sont appuyées dans l'élaboration du PGSSE ;
- 21 486 personnes dont 11 842 femmes ont été sensibilisées sur les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement à travers des séances de sensibilisation organisées par les animateurs dans les villages concernés et 90 575 personnes additionnelles dont 44 319 femmes les émissions sur les Radios communautaires de la zone d'intervention ;
- un système d'alerte en cas de panne est fonctionnel ;
- 19 personnes dont les acteurs communaux, les responsables des ONG membres du Consortium, l'équipe opérationnelle du projet sont formées sur l'utilisation de l'application mobile d'alerte en cas de panne ;
- 100% des usagers de l'eau potable rencontrés au niveau des ouvrages réparés / réhabilités sont satisfaits de la gestion des ouvrages AEP et de la propreté autour des points d'eau ainsi que du service fourni par les délégataires et les AR.

3.2. Résultats obtenus et changements induits par le projet

Les effets immédiats résultant de la mise en œuvre du projet peuvent se résumer en :

- Amélioration de l'accès à l'eau de qualité dans les villages d'intervention ;
- Réduction du temps de la corvée d'eau pour les femmes et les filles ;
- Amélioration de la gestion des infrastructures hydrauliques villageoises : dans certaines localités de la Commune de Kalalé des communautés auparavant hostiles à la vente de l'eau ont fini par comprendre que l'achat de l'eau au volume est la meilleure solution pour faire face aux réparations dans un délai court.
- Amélioration de l'hygiène et de l'assainissement autour des points d'eau ;
- Populations mobilisées et mieux organisées autour d'un enjeu de développement qu'est l'accès à l'eau potable.

- **Témoignage de quelques acteurs du projet**

Témoignage N°1 : M. ASSORI Ada, Artisan Réparateur de FPM dans la Commune de Kalalé

« Avant l'arrivée du projet dans la commune, la majorité des pompes à motricité humaine était en panne et par conséquent plus d'eau potable dans les localités concernées. Ce manque d'eau potable dans plusieurs localités entrainait régulièrement des cas de maladies surtout chez les enfants. De 80 pompes promises pour être réparées par ce projet, nous sommes allés jusqu'à 93. On ne peut pas estimer le degré de satisfaction qu'a la population aujourd'hui dans la Commune. C'est aussi une occasion pour moi de remercier au nom de tous les Artisans réparateurs de la commune le projet ***OmiDelta NIM BURAM*** *pour tous les bienfaits. Grâce à ce projet, nous, les artisans réparateurs, avons reçu un renforcement de capacité sur la maintenance et l'entretien des pompes »*

Témoignage N°2 : M. MAMADOU Moumouni, Secrétaire Général de la Mairie de Kalalé

« A propos de mes impressions, je dis tout de suite qu'elles sont bonnes et c'est avec une grande fierté que je voudrais témoigner sur l'intervention du projet par rapport à la réparation des pompes à motricité humaine qui étaient tombées en panne depuis très longtemps. Avant l'avènement du projet ***OmiDelta NIM BURAM****, plusieurs ouvrages hydrauliques de Kalalé étaient en panne et malgré l'intervention de la Mairie, il y avait encore une grande partie qui n'avait pas été prise en compte. Ceci ne permettait pas aux populations de s'approvisionner en eau potable et du coup celles-ci étaient exposées aux maladies de toute sorte liée à l'eau souillée consommée. Mais, aujourd'hui avec l'intervention de* ***OmiDelta NIM BURAM*** *toutes ces difficultés sont conjuguées au passé*

puisque le projet en collaboration avec la Mairie a pu réparer au-delà de 80 pompes prévues».

Témoignage N°3 : M. ALIDOU Boni Président de l'ACEP de la Commune de Kalalé

*« L'arrivée de **NIM BURAM** m'a beaucoup soulagé dans la mesure où plusieurs localités ont été soulagées du fait qu'elles avaient perdu l'habitude de prendre l'eau de pompe parce qu'elles étaient en panne. **OmiDelta NIM BURAM** est arrivé nous réparer certaines pompes surtout dans les villages où le manque d'eau potable était criard. Chose promise, chose faite ; ils avaient promis de réparer 80 pompes en panne, plus de 90 pompes sont aujourd'hui fonctionnelles. Les populations sont tellement contentes, et remercient **OmiDelta NIM BURAM.** De toutes les formations reçues, celle relative à* l'application mobile en utilisant les portables pour informer les responsables au niveau de la Mairie des pannes qui peuvent survenir au niveau des pompes dans les villages m'a beaucoup émerveillé *».*

Témoignage N°4 : M. BANI Soulémane, **Responsable Eau, Hygiène et Assainissement de la Mairie de Gogounou**

*« Le projet **OmiDelta** intitulé Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM a permis à la commune :*

- *relever son taux de desserte en eau potable ;*
- *diminuer le taux de panne des ouvrages,*
- *relever son taux de recouvrement des redevances Eau provenant des FPM. Le mois de janvier 2020 a atteint **1.800.000** francs CFA,*
- *le taux de délégation des FPM a atteint 99%.*

Par ailleurs le fonctionnement de l'application mobile permet à la Mairie d'être informée sur l'état de fonctionnalité des ouvrages pour rapidement faire face aux réparations.

Des délégataires de beaucoup d'ouvrages ont bénéficié de renforcement de capacité pour mieux gérer les ouvrages »

Témoignage N°5 : M. SOGBO Sossou Président ACEP de la Commune de Ouessè

« *…Le projet **OmiDelta** exécuté par le **consortium NIM BURAM** dont l'ACEP a été bénéficiaire, a réveillé tous les membres de leur sommeil profond. Nous sommes à nouveau outillés pour jouer véritablement notre rôle par la formation reçue en mars 2019. Le projet nous a permis de relancer les procédures pour l'enregistrement de l'association. Par la grâce de Dieu on le fera incessamment…* ***»***

Témoignage N°6 : Mme SARE Salamatou Présidente de l'ACEP de la Commune de Gogounou

*« …Franchement, le projet **OmiDelta** nous a mieux éclairés dans nos manières de fonctionner. Nous avons bénéficié d'un renforcement de capacité contrairement aux années antérieures. Cette année, nous avons pu élaborer notre plan d'actions. Nous remercions le projet qui a entièrement pris en charge la réparation des ouvrages en panne dans notre localité ».*

Témoignage N°7 : Mme SINMAGNIKPIN Estelle, Animatrice de NIM BURAM dans la Commune de Ouessè

« Dans une période de vingt (20) mois environ, j'ai fait une connaissance particulière de la commune de Ouessè en matière d'approvisionnement en eau potable au niveau des pompes à motricité humaine. Cela m'a permis d'avoir une base de données des ouvrages. Ce projet, dans le cadre de ses activités sur l'hygiène autour des ouvrages, a renforcé mes connaissances sur les règles d'hygiène et d'assainissement. La représentation du consortium NIM BURAM dans la commune a été pour moi une opportunité de franche collaboration avec les communautés à la base. Ce projet m'a amenée à la découverte de la liste actualisée des délégataires et des membres ACEP de la commune. OmiDelta m'a démontré qu'on ne choisit pas ses collègues mais plutôt ses amis. C'est pour dire que j'ai acquis une forte compétence en matière de collaboration avec les acteurs du partenariat entre NIM BURAM et la mairie et le travail en équipe. OmiDelta/NIM BURAM a développé en moi la compétence d'un (e) animateur (trice) communautaire, c'est à dire le savoir-faire de celui-ci. L'adaptation au régime alimentaire des communautés à la base. Le plus grand acquis est l'expérience professionnelle en matière de projet de développement communautaire. En un mot le projet OmiDelta m'a donné une formation ».

Témoignage N°9 : Mme GNIMAVO Léa, Délégataire de FPM à Adougou Agah, Arrondissement de Ouessè, Commune de Ouessè

« Ça fait huit années que je suis délégataire en contrat avec la Mairie mais je n'ai jamais vu un tel projet. J'ai suivi la formation organisée par NIM BURAM à notre endroit, dont les modules sont très édifiants pour un délégataire en général et en particulier pour moi-même. Je déclare que ma pompe fonctionne très bien depuis les réparations faites par OmiDelta. D'ailleurs ma pompe n'a jamais fonctionné comme elle le fait maintenant ».

Témoignage N°10 : M. ALFA ZIBO Ibrahim, Délégataire de FPM à Boa centre, Arrondissement de Boa, Commune de Kalalé

« Je m'appelle ALFA ZIBO Ibrahim. Je suis délégataire de la pompe de Boa Centre. Je suis très content du travail du consortium NIM BURAM avec le financement de SNV /OmiDelta Fonds ANE. Notre pompe était en panne depuis un an sans être réparée. Durant cette période nous avons consommé l'eau de puits avec toutes les conséquences. Grâce à l'appui du consortium et le partenariat avec la Commune, tous les délégataires ont bénéficié de

renforcement de capacités. Je suis désormais mieux outillé pour gérer l'ouvrage. La pompe a été réhabilitée et l'eau potable est revenue dans le village pour une longue durée. La vente de l'eau a repris et la communauté est très joyeuse. Nous demandons au consortium de ne pas s'arrêter en si bon chemin… ».

Témoignage N°11 : M. ADA Mannè, Délégataire de FPM à Gnèl Djataou, Arrondissement de ????? Commune de Kalalé

« On m'appelle ADA Mannè. Je suis délégataire dans la localité de Gnèl Djataou dans la commune de Kalalé. Nous avons une seule pompe qui est restée en panne pendant plus d'un an. Durant toute cette période de panne nous avons consommé l'eau de marigot avec de graves conséquences sur la santé. L'animateur NIM BURAM et l'Artisan Réparateur sont venus pour diagnostiquer la panne et les mois qui ont suivi la pompe a été réparée pour le grand bonheur de la population. La pompe est présentement en bon état de fonctionnement. Ce n'est pas fini, tous les délégataires de la commune ont bénéficié de renforcement de leurs capacités de gestion. Je pense être mieux outillé pour bien gérer la pompe afin de fournir de l'eau potable en permanence à la population. Je dis encore merci à NIM BURAM ; merci à OmiDelta et merci à la Mairie de Kalalé ».

Témoignage N°12 : M. OROU Gani Tino, consommateur d'eau potable à Telema II, Arrondissement de Bagou, Commune de Gogounou

« Je suis OROU Gani Tino. Je vis à Telema II dans l'arrondissement de Bagou, commune de Gogounou. Je voudrais témoigner au nom de la population pour remercier OmiDelta. Notre pompe est restée en panne pendant dix années. Ce fût une période de grande souffrance pour notre communauté. Aujourd'hui le consortium NIM Buram avec l'appui de SNV/OmiDelta Fonds ANE a procédé à la réparation de la pompe. C'est un grand soulagement pour la population qui était à bout de souffle»

Témoignage N°13 : M. SARRE Abdoulaye Délégataire de FPM à Telema II, Arrondissement de Bagou, Commune de Gogounou

« On m'appelle SARRE Abdoulaye. Je suis délégataire de la pompe de Telema II dans l'arrondissement de Bagou, commune de Gogounou. Les populations de notre village ont été privées d'eau potable pendant dix années à cause de la panne de l'ouvrage. Grâce au financement de OmiDelta, le consortium NIM BURAM en partenariat avec la Commune a réhabilité la pompe qui fonctionne très bien. Cette action a ramené le sourire dans notre communauté. En plus de cela j'ai bénéficié d'un renforcement de capacités pouvant me permettre de bien jouer mon rôle et garantir désormais une gestion durable de l'ouvrage ».

Témoignage N°14 : M. SANARI Boderi, Délégataire de FPM à Donwari (Dantcha), Arrondissement de Sori, Commune de Gogounou

« Les formations dont a bénéficié mon épouse, ont changé beaucoup de choses dans son comportement. Elle a eu le flair de s'insérer dans la vie associative et de prendre facilement la parole dans le public. Personnellement, j'ai aussi été impacté parce que nous avons suivi quelques formations où j'ai compris le rôle que nous devons jouer aux côtés des femmes en tant qu'époux, pour le développement de leur leadership, pour accompagner nos femmes. Ceci a vraiment renforcé mon engagement à appuyer et à soutenir mon épouse dans ses initiatives. Que ça soit à la maison, pour sa participation aux différentes sessions de formation et même dans le cadre de la mise en œuvre de son projet personnel, je l'ai toujours accompagnée ».

Témoignage N°15 : M. BACOUA Abdoulaye, Délégataire de FPM à Wèssèkè II, Arrondissement de Gogounou, Commune de Gogonou ;

« Nous remercions OmiDelta car c'est grâce à ce projet que notre pompe a été réhabilitée. La communauté a été privée d'eau potable pendant vingt mois environ. Aujourd'hui j'ai été formé et j'ai un contrat avec la commune. Je commencerai par remercier OmiDelta NIM BURAM, c'est d'abord un emploi que le projet m'a offert et quand on parle de travail on sait ce que cela représente dans la vie d'un homme. Ensuite pendant 18 mois environ nous avons acquis un renforcement de capacités et d'expériences en matière d'alimentation en matière approvisionnement en eau potable. C'est avec OmiDelta NIM BURAM que j'ai appris à réaliser le plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau pour l'ouvrage. Le projet vise à avoir des ouvrages pérennes, c'est dans ce sens que j'ai identifié avec les communautés les actions menant à la durabilité de leur ouvrage ».

3.3. Contraintes observées dans la mise en œuvre du projet

La situation géographique des communes d'intervention du projet (trois communes dans trois différents départements) est une contrainte majeure qui n'a pas facilité une bonne coordination des activités du terrain par le Chargé de Programme

Une autre contrainte est l'interférence des activités du Consortium avec les activités programmées par la SNV d'une part et d'autres projets mis en œuvre par les structures membres du Consortium d'autre part. Pour y faire face, des arrangements internes de calendrier et de ressources humaines sont faits pour éviter les retards ou l'absence de participants du Consortium à ces activités.

3.4. Mesures de durabilité appliquées

La durabilité du projet réside déjà dans son approche d'intervention, le faire-faire basé sur un transfert de compétence aux bénéficiaires et l'appropriation des résultats.

- **La durabilité financière** : le projet a travaillé à dynamiser le recouvrement des redevances à verser par les délégataires. Le plaidoyer du consortium à l'endroit des communes est de les amener à prévoir chaque année une ligne budgétaire pour la constitution d'un stock de pièces de rechanges.

- **La durabilité institutionnelle :** les renforcements de capacités organisés par le projet aux AR, aux délégataires, aux ACEP ainsi que certains agents du REHA des communes sont gages d'une durabilité des acquis du projet. Ces différents sont appelés à poursuivre les actions entamées et préserver les acquis en respectant les modes de gestion enseignés par le projet. Les communes accorderont plus d'attention au suivi des relations contractuelles avec le secteur privé local de l'eau et la maintenance régulière des ouvrages. La commune à travers ses services compétents veillera au bon suivi de l'exécution des contrats pour le respect des clauses contractuelles par tous les acteurs. Le projet a travaillé en étroite collaboration avec les Services déconcentrés de l'Eau des départements de l'Alibori, du Borgou, et des Collines en vue du respect des normes. Cette implication s'est faite dans le strict respect des attributions de ces services, et surtout en respect avec la maitrise d'ouvrage communale.

- **La durabilité environnementale** : la salubrité autour des points s'est améliorée au cours de l'exécution du projet grâce aux séances de sensibilisation basée sur une communication pour un changement de comportement. Lorsqu'un changement de comportement s'opère les effets s'installent dans la durée. L'appui pour un fonctionnement régulier des ACEP apporté par le projet leur permettra de prendre le relais des animateurs à terme en ce qui concerne les séances de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement autour des point d'eau. L'interdiction des cultures qui vont polluer l'environnement dans le bassin versant des ouvrages, l'utilisation des herbicides et autres produits toxiques autour des points d'eau sont les points sur lesquels l'accent a été mis lors des séances de sensibilisation. La mise en œuvre des PGSSE permettra de prévenir et/ou de gérer les risques de contamination de l'eau mise à la disposition de la population.

- **La durabilité sociale :** les délégataires, les AR ainsi que tous les gestionnaires des points d'eau potable principaux partenaires sociaux des communes dans la gestion des ouvrages AEP gagnent en expertise et pourront mieux rentabiliser leurs acticités. De nouveaux emplois à temps partiel sont créés à travers la réparation des ouvrages abandonnés depuis plusieurs années. L'amélioration de la gestion va impacter les conditions de vie de ces acteurs. Le service public de l'eau qui connaît une amélioration est fourni désormais en continu pour le bonheur des populations limitant ainsi certains risques liés aux maladies hydriques.

- **La durabilité Technique** : les renforcements des capacités reçus par les différents acteurs va davantage professionnaliser le secteur et apporter plus de la qualité et d'amélioration dans les prestations offertes. La mise en place de l'application sur l'alerte rapide et instantanée en cas de panne des ouvrages AEP est perçue comme une révolution spectaculaire. Son fonctionnement s'il est bien maitrisé va permettre une intervention rapide afin de garantir l'eau à la population en tout temps et en tout lieu.

Pour assurer la durabilité des acquis du projet, une charte de durabilité est prévue pour être signée avec les trois communes et le consortium. Cette charte amènera les communes signataires à prendre des engagements d'un bon suivi et de pérenniser les acquis.

Conclusion

De juin 2018 à mars 2020, le Consortium NIM BURAM a mis en œuvre le Projet dans les communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè. Une initiative qui a permis à chaque ONG membre d'acquérir de nouvelles compétences dans la mise en œuvre d'un projet d'eau potable, hygiène et assainissement en milieu rural. Le travail d'ensemble n'a certes pas été facile mais riche d'enseignements. Les membres ont mis en avant les objectifs du projet et surtout les engagements pris vis-à-vis du partenaire technique et financier qu'est la SNV. Les contradictions ont pu être gérées. Ce qui a permis de bien achever les activités prévues et d'atteindre les objectifs fixés. Les leçons tirées dans le cadre de ce projet vont édifier les membres du consortium pour une gestion plus optimale d'une action similaire.